



FICHE ACTION

PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT DANS SA DIMENSION TRANSVERSALE

MIEUX ANTICIPER LES BESOINS DE COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE

La Safer est de plus en plus sollicitée par des aménageurs publics ou privés confrontés à la nécessité de **compenser les impacts de leurs aménagements sur les milieux naturels et les espèces**. Ces sollicitations s'avèrent cependant souvent trop tardives pour permettre de réduire l'impact de ces mesures compensatoires sur l'activité agricole.

La Safer développera des partenariats pour lui permettre **d'influer en amont sur les projets d'aménagement**, inciter les aménageurs à **éviter et réduire et identifier les sites et les pratiques compensatoires les moins impactantes pour l'activité agricole**.



Archipel
Collectivités locales
Opérateurs locaux spécialisés dans la compensation environnementale

PRÉSERVER LES HABITATS REMARQUABLES

La Safer envisage de poursuivre et de développer les partenariats visant à **acquérir, en vue de les protéger, des espaces naturels d'intérêt patrimonial ou classés au titre de la protection de l'environnement**.

La Safer souhaite également s'inscrire comme opérateur foncier de la **stratégie nationale pour les aires protégées** mise en œuvre par l'Etat et qui vise à **développer les zones à protection forte** (réserves naturelles, réserves biologiques, arrêtés de protection).



Agences de l'Eau
Conservatoires d'Espaces Naturels
Conservatoire du Littoral
Départements
DREAL
Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes

PROMOUVOIR LES OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES

Les Obligations Réelles Environnementales peuvent constituer une **alternative intéressante à l'acquisition foncière** par une collectivité ou une association agréée pour la protection de l'environnement en vue de la protection de ses caractéristiques environnementales.

La Safer pourra proposer cet outil à ses attributaires dès qu'un **enjeu environnemental** aura été identifié sur les parcelles vendues.



Collectivités Locales
Conservatoires d'Espaces Naturels



Nombre d'ORE signées

DÉVELOPPER UNE BASE DE DONNÉES ENVIRONNEMENTALE

L'accès à la cartographie des zones classées au titre de la protection de l'environnement est aisé. En revanche, l'accès aux documents d'objectifs ou aux éventuels arrêtés ou réglementations fixant des contraintes sur ces zones relève souvent du parcours du combattant. La Safer rencontre donc des difficultés à informer et à sensibiliser les candidats et les membres de ses comités techniques sur les enjeux et contraintes environnementales liées aux parcelles objet d'une attribution.

La **création d'une base de données** complète et intuitive liée à la **cartographie des sites à enjeux** s'avère nécessaire. La Safer pourra apporter son soutien à la création de cette base de données.



DREAL Grand Est

INFORMER SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La Safer informera les candidats et les membres des comités techniques sur les **enjeux environnementaux** identifiés pour les parcelles attribuées. Elle incitera les membres de comités techniques à tenir compte de ces enjeux au moment du **choix de l'attributaire**. Elle veillera à ce que les enjeux environnementaux identifiés soient clairement mentionnés dans l'**acte de rétrocession**.



PRÉSERVER LES PRAIRIES PERMANENTES

Puits de carbone, réservoirs de biodiversité, éléments essentiels pour la préservation de la ressource en eau, les surfaces en prairies ont diminué fortement au cours des dernières années.

Les comités techniques veilleront à ce que les **surfaces en prairies permanentes** soient attribuées préférentiellement à des éleveurs avec inscription au cahier des charges de **l'obligation du maintien en herbe** des parcelles attribuées.

PRÉSERVER LES MARES ET LES HAIES

Lorsque des **mares** et des **haies** auront été identifiées sur des parcelles à rétrocéder, le cahier des charges de rétrocession pourra comporter une **obligation de préserver ces éléments topographiques**.

FAVORISER LES ACTIONS DE RÉOUVERTURE PAYSAGÈRE NOTAMMENT EN ZONE DE MONTAGNE

La Safer poursuivra et développera le partenariat engagé avec certaines collectivités locales de montagne et visant à acquérir des **parcelles enrichies pour les attribuer à des éleveurs** en vue de recréer des **îlots de pâture** et de lutter contre la fermeture des paysages.



Communes
Parcs naturels régionaux

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

En partenariat avec les **Agences de l'Eau**, la Safer a créé la **Cellule Animation Foncière Eau** (CAFeau) visant à favoriser, via des échanges fonciers, la mise en place de **pratiques culturelles** compatibles avec l'objectif de **préservation de la ressource en eau potable**. La Safer se fixe ainsi pour objectif **d'augmenter significativement les surfaces protégées**.

À ce titre, les comités techniques veilleront à favoriser, pour toute attribution de foncier située dans un périmètre rapproché de captage, **le label HVE, le label AB, la remise en herbe** ou toute pratique innovante (cultures bas niveau d'intrants, ...) compatible avec **la préservation de la ressource en eau**.

L'activité de la cellule CAFeau pourra en outre être étendue aux **zones humides**.



Agences de l'Eau



Postes financés par les Agences de l'Eau dans le cadre de la cellule CAFeau



Surfaces attribuées en aire d'alimentation de captage au profit d'opérateurs garantissant la mise en place de pratiques culturelles compatibles avec la préservation de la ressource en eau

LUTTER CONTRE LES INONDATIONS

La Safer poursuivra les actions d'aménagement foncier entreprises visant à **protéger les populations contre le risque inondations** : création de bassins de rétention, aménagement de vallées, hydraulique douce...



Collectivités locales